

**VILLE DE LA SEYNE SUR MER - ARRETE PERMANENT REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AU DROIT DES CHANTIERS COURANTS SUR LE RESEAU ROUTIER COMMUNAL**  
arrêté n°19-0117 du 11 Février 2019

Numéro de l'arrêté de Chantier Courant : 19-0117-2019-0554p

229-295, chemin de La FARLEDE

Porte atteinte à l'intégrité du domaine public : OUI (Permission de Voirie n° 0226 du 21/10/19)

**NATURE DES TRAVAUX :**

Tirage et raccordement de fibre optique ORANGE/FT

Travaux exécutés par une entreprise

Maître-d'œuvre/ouvrage:

Société CIRCET

Pour le compte d'ORANGE

Travaux exécutés en régie ou dans le cadre d'un marché public de travaux pour le compte de la Ville

PERIODE PREVUE : du 09/12/2019 au 24/12/2019.

**NOTE DE CIRCULATION**

Type	Oui	Non	Observations
Limitation de vitesse	X		
Dépassement interdit	X		
Chaussée rétrécit	X		
Alternat	B15/C18		Stationnement interdit
	K10	X	
	Feux tricolores		

**CONTACT ENTREPRISE**

Nom et adresse de l'entreprise : Société CIRCET, 1802, avenue Paul JULLIEN  
13 100 LE THOLONET

Personne responsable du chantier : Gregory POIRIER

Téléphone de permanence du chantier 24/24 : 06 89 28 78 64

**ENTREPRISES :**

Date : 19/11/2019

Signature/cachet :

**Les limitations des conditions de circulation relèvent de l'arrêté permanent :**

<b>OUI</b>  <b>X</b>	<b>OUI, avec les restrictions suivantes :</b>	<b>NON, au motif suivant :</b> Les travaux relèvent d'un arrêté spécifique Autre
A La Seyne sur Mer, le	02 DEC. 2019	Signature/cachet : 